

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE - COMMUNES

A DESTINATION DES RESPONSABLES DE SERVICE

Ce module est spécialement conçu pour les responsables de service et les personnes chargées d'établir et de contrôler le budget du service dans une administration communale bruxelloise. Il a pour objectifs de porter à leur connaissance les règles et les mécanismes de la comptabilité budgétaire communale et de les guider dans le processus d'établissement d'un budget.

MÉTHODOLOGIE

Si elle se veut ancrée dans des apports théoriques précis et complets, la formation est illustrée d'exemples concrets provenant de la réalité des communes. Par ailleurs, la dernière demi-journée est consacrée à l'analyse d'un cas pratique.

La formation est dispensée par des intervenants issus du terrain, la constitution d'un binôme de formateurs est privilégiée.

Une part importante est laissée à l'interactivité et notamment à l'apport de réponse aux questions des participants.

LIEU

ERAP - Rue Capitaine Crespel, 35
1050 Bruxelles

PRIX PAR PARTICIPANT

500 EUR

DURÉE

3 jours ½ / 8h30 - 16h30 (8h30-12h30 pour la demi-journée)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Max. 15 participants / session

INSCRIPTION

Les cellules de formation inscrivent leurs agents sur le site internet : www.erap-gsob.brussels

CONTACT

Patrick Gilet
Email: pgilet@erap-gsob.brussels
Tél: 02/ 213.60.45

CONTENU

Législation en vigueur concernant la comptabilité budgétaire pour les communes bruxelloises

- Nouvelle loi communale
Focus sur les articles traitant des dispositions budgétaires
- Règlement général sur la comptabilité communale
- Directives budgétaires annuelles rédigées par la tutelle
- Directives internes rédigées par le receveur

Concepts et définitions

- Budget
Qu'est-ce qu'un budget ? Qui l'exécute ?
- Budget d'exploitation vs budget d'investissement
- Nomenclature comptable
Dépenses de nature fonctionnelle vs économique
- Le Plan comptable

Elaboration et exécution d'un budget

- Introduction
Etapas, acteurs (qui est compétent?) et rôle du secrétaire communal / du receveur
- Etape 1 : Elaboration du budget
- Etape 2 : Exécution du budget
 - A. Le cycle des dépenses
Prévisions, engagement provisoire, engagement définitif, report d'engagement, procédure, ordonnancement, comptabilisation des marchés publics, paiement, ajustement des comptes en interne
 - B. Le cycle des recettes
Droit constaté, dotation communale, subsides
- Etape 3: Arrêt des comptes
Opérations de clôture (trésorerie, résultat du compte)

Cas pratique

- Mise en situation et analyse d'un cas pratique concernant l'exécution d'un budget d'un service défini